



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 16 avril deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle polyvalente de Nançay sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 22 avril 2024

Délibération n°2024-04-043

Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 32

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, Mme Sophie ESPEJO, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Olivier JACQUINOT, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ, et M. Marc GOURDOU.

Conseiller suppléant présent : M. Nicolas RAFFESTIN

Pouvoirs : M. Pascal VILAIN a donné pouvoir à M. Pierre LOEPER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à M. François GRESSET,
Mme Catherine DOGET a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à M. Didier RAFFESTIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS
M. Frédéric BOUTEILLE a donné pouvoir à M. Pascal MARGERIN.

Absents : Mme Cécile ABDELLALI, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

Afin de pouvoir bénéficier de tarifs compétitifs concernant différents marchés d'approvisionnement, dont la fourniture d'énergies notamment, il est proposé que la Communauté de communes adhère à la centrale d'achat régionale Approllys Centr'Achats.

L'adhésion à Approllys Centr'Achats coûte 100€/an et permet de bénéficier sans frais supplémentaires de nombreux marchés à prix avantageux.

Le marché actuel de fourniture d'électricité et de gaz de la centrale d'achats, qui court de janvier 2022 à décembre 2025, ne permet pas d'intégrer des non-adhérents, ni même des adhérents en cours d'exécution. En revanche, si la Communauté de communes souhaite pouvoir intégrer le prochain marché, qui couvrira la période de janvier 2026 à décembre 2028, il convient d'adhérer dès

SILV

à présent, car l'ensemble des adhérents seront recensés en 2024 ou 2025 pour savoir s'ils souhaitent s'intégrer dans cet achat groupé et pour renseigner leur périmètre de points de livraison.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs à la désignation des représentants de la collectivité ou de l'établissement au sein d'organismes extérieurs ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L. 2113-2 ;

Vue la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencée « CCM 15-04-2021 » et le règlement intérieur du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS référencé « RI 25-05-2021 » ;

Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour la Communauté de communes Sauldre et Sologne d'adhérer à cette Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs, tout en réalisant des économies de gestion et en concourant au développement durable du territoire régional ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 15 avril 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1er : APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes Sauldre et Sologne au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS pour une durée indéterminée.

Article 2 : APPROUVE sans réserve les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe.

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Article 4 : DESIGNER comme représentants de la Communauté de communes Sauldre et Sologne à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :
- titulaire : M. Pierre LOEPER
- suppléant : Mme Anne CASSIER

Le représentant titulaire est autorisé, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

Article 5 : INSCRIT les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS pour chaque exercice, pendant toute la durée de l'adhésion.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Pascal MARGERIN



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.